

L'an deux mille treize, le dix huit juin à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

*Présents M.M. :* VELAY R. - CORPORANDY P. – JACQUEMOUD P.  
PASSERON Y. – DAVID J.P. – PEYRE J. – VIZZA E.  
DALMASSO A. - GALTRAIN P. – NOEL M.J.  
MICOL G. - LOMBARD M. - MAURIN J.P.  
LESCA A. - FERRER R. – DROGREY C.

*Pouvoirs MM. :* REDELSPERGER A.M. à PASSERON Y.

*Absents M.M. :* COLLE E. – MICHEL J.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de seize il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### 1/ DESIGNATION DU JURY D'ASSISES SESSION 2014

Comme chaque année, conformément aux directives de la Préfecture, il appartient au Conseil de procéder à la désignation par tirage au sort sur la liste électorale de six électeurs ayant atteint au minimum l'âge de 23 ans afin d'établir la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2014.

Après tirage au sort la liste s'établit comme suit :

- **Mme GROSSE Claudine**, née le 18/04/1951 à LONGJUMEAU (91), domiciliée Quartier de la Colette, 06260 PUGET THENIERS
- **Mr CHARMEAU Cyrile**, né le 04/03/1982 à NICE (06), domicilié Avenue Emmanuel Signoret, Lou San Esteve, 06260 PUGET THENIERS,
- **Mme MOISSET Josiane**, née le 07/05/1949 à PERPIGNAN (66), domiciliée Les Blanqueries, villa n° 7, 06260 PUGET THENIERS,
- **Mme FADAS Clémentine**, née le 24/04/1989 à CANNES (06), domiciliée 9 Avenue Alexandre Baret, Quartier St Roch, 06260 PUGET THENIERS,
- **Mme SALLES Myriam épouse BERNICOT**, née le 16/05/1973 à SEES (61), domiciliée 9 Avenue Alexandre Baret, 06260 PUGET THENIERS,
- **Mr BODINO Hugo**, né le 10/08/1983 à NICE (06), domicilié Les Blanqueries, Villa n°16, 06260 PUGET THENIERS.

## **2/ DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES : DEMANDE DE SUBVENTION**

La viabilité hivernale a été confiée cet hiver à deux entreprises en raison du fort enneigement. Le montant des prestations effectuées s'élève à la somme totale de 40 479,26 €. Il convient de demander une subvention au Département afin de couvrir une partie des frais engagés.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## **3/ TRAVAUX DE REFECTION DE L'ALIMENTATION A.E.P. AVENUE MISS PELL**

De nombreuses fuites d'eau ont été constatées sur la conduite d'alimentation du bassin A.E.P. le long de l'Avenue Miss Pell. La réfection de cette conduite qui permet d'alimenter l'ensemble du village est donc à envisager au plus tôt. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera confiée par délégation à la C.C.V.A.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

## **4/ MARCHE A BONS DE COMMANDE , APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES BOIS DE CHAUFFAGE DECHIQUETE**

Le marché à bons de commande de fourniture de plaquettes bois pour l'approvisionnement de la chaudière expirant le 21 juin 2013 la commune a décidé de lancer une nouvelle consultation.

La commission d'appel d'offres, réunie le 21 mai 2013 à procédé à l'ouverture des deux plis reçus. Après analyse des offres elle propose d'attribuer le marché à l'entreprise TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT, mieux disante, pour un prix de 16,45 € H.T. le MAP m3 de plaquettes.

Conformément au C.C.T.P. le hangar à plaquettes sera par ailleurs mis à la disposition de cette entreprise afin qu'elle puisse gérer son stock.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## **5/ MARCHE A BONS DE COMMANDE, MISSION DE GEOMETRE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERES**

Ce marché venant à terme le 31 juillet 2013 la Commune a procédé à une nouvelle consultation.

Deux plis ont été reçus. Après analyse la commission d'appel d'offres, réunie le 21 mai, propose de retenir le Cabinet de géomètres LEVIER/CASTELLI pour

son offre la mieux disante. Le montant des prestations a été évalué à 60 904 € H.T. (pour 4 ans).

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

#### **6/ MAPA CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL : AVENANTS**

Suite aux remarques de la D.D.T.M. le projet de création d'un stade de football au quartier de la Trinité a été profondément modifié :

- maintien du bâtiment des vestiaires actuel avec rénovation intérieure,
- création ultérieure d'un nouveau bâtiment sur une plateforme à terrasser,
- maintien du terrain de football actuel avec un agrandissement réduit au nord, mise en place d'un revêtement en gazon synthétique et de nouveaux grillages au nord et à l'est du terrain.

Il s'en suit une série de modifications des lots n° 1 et n°2. Les travaux préparatoires et terrassements seront réduits mais de nouveaux travaux sont nécessaires. Il convient donc entériner ces changements par des avenants non financiers permettant de créer les prix nouveaux : busage et aménagement de la plateforme, dépose clôture EDF, massifs poteaux d'éclairage.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

#### **7/ VOIRIE 2013**

Les travaux de voirie prévus pour l'année 2013 seront les suivants :

- Route du Savet
- Route de Naudié
- Lotissement de l'Ile
- Avenue Lieutenant Maurin
- Pont sur la Roudoule
- Chemin de la Clue à la Roudoule
- Quartier Fuon Gaillarde
- Jardin d'enfants Saint Roch

Le montant total de ces travaux s'élèvera à la somme de 247 070,00 € H.T. .

Comme chaque année ils seront confiés à la C.C.V.A en délégation de maîtrise d'ouvrage. Un dossier de demande de subvention sera adressé au Département dans le cadre de l'enveloppe de dotation cantonale.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **8/ RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT ANNEE 2013**

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer propose à la Commune de renouveler la convention ATESAT pour l'année 2013 par laquelle elle fournit un service d'assistance technique.

Le Conseil Municipal décide après réflexion de ne pas renouveler cette convention les services proposés étant maintenant assurés par la Commune.

### **9/ DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET COMMUNAL**

La C.C.V.A. procède à la clôture des programmes d'investissement en délégation de maîtrise d'ouvrage (voirie, viabilisation Collette...) ceci entraîne l'intégration des dépenses et recettes de ces programmes.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **10/ DECISION MODIFICATIVE N°1 : REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Il en est de même pour la Régie de l'Eau et de l'Assainissement pour qui l'intégration définitive des travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage des compteurs d'eau et d' A.E.P. Avenue Miss Pell doit être réalisée.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **11/ TRAVAUX DE SECURISATION ROUTE DE VILLEPASSON**

Suite à l'éboulement qui s'est produit sur la Route de Villepasson la Commune a fait intervenir un géologue afin de déterminer l'ampleur et le montant des travaux à réaliser.

Le bureau d'études SAGE a établi un projet de purge et de sécurisation du site. Il établira un D.C.E. des travaux à effectuer afin de pouvoir lancer un marché au plus tôt.

Les honoraires s'élèveront pour l'ensemble de ces prestations à la somme de 11 383,70 € T.T.C.

Une aide financière sera sollicitée auprès du Département, de l'Etat et de la Région.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **12/ ACQUISITION TERRAINS ROUTE DU PLANET**

La Commune envisage des travaux d'élargissement de cette voie afin de faciliter la circulation. Par ce faire un protocole d'accord a été conclu avec Mr et Mme RODRIGUEZ David, Mr AUTRAN Elie, Mr AUTRAN André et Mme AUTRAN Jeanne

qui acceptent de céder une partie de leur terrain en bordure de la route pour l'euro symbolique.

Un géomètre sera mandaté afin d'établir un descriptif de division foncière qui sera transmis au notaire pour l'établissement des actes de cession.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### 13/ ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AUX JARDINS DE LA ROUDOULE

Il est envisagé la création d'un espace vert qui sera situé au lieu dit actuel « les jardins de la Roudoule ».

Pour ce faire il convient d'acquérir deux parcelles appartenant à Mr PLANEL Joseph (n° AC 324, AC 326). Un accord a été trouvé avec ce dernier pour un montant de 70 000 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### 14/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Comme chaque année la commune a la possibilité de demander une subvention auprès de l'Etat pour la sécurisation des voies communales au titre des amendes de police.

Il est prévu pour cette dotation trois types de travaux :

#### Travaux de signalisation horizontale :

- Place Adolphe Conil, Maillol et parking Isnardy,
- Promenade Jean Bailet et Lieutenant Maurin,
- Place du Général de Gaulle
- Avenue Bischoffein et la Condamine,
- Chemin du Planet,
- Montée de la Collette,
- Route du Gralet,
- Route du Savé,
- Route des Trénières,
- Traversée d'agglomération RD 6202, RD 2211A, RD 16.

#### Fourniture et pose de panneaux de police :

- Avenue Adjudant Rémond/RD 6202,
- Promenade Jean Bailet,
- Bd François Boyer,
- Avenue Lieutenant Maurin,

- Route du Fragé,
- Route des Blanqueries.

Travaux de sécurisation :

- Route du Fragé,
- Route du Savé.

Le Coût total des travaux est estimé à 37 588,62 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

**15/ CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE POUR LE CLUB DE TENNIS**

Un projet de création d'un local aménagé au dessus des gradins sera étudié par la Commission des Travaux.

**16/ MODIFICATION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Par délibération en date du 12 décembre 2012 le Conseil a fixé les effectifs du personnel de la Commune. En raison de la future embauche (1 emploi avenir pour la Régie de l'Eau et de l'Assainissement) et avancements de grade il y a lieu de procéder à la mise à jour de cet effectif.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

**17/ QUESTIONS DIVERSES**

**Fixation du tarif des spectacles année 2013**

Comme chaque année il convient de fixer les tarifs des spectacles qui auront lieu pendant l'été :

- Stage de cirque : 50 € par enfant,
- Ballet Manchot, le cubitus du Manchot, chapiteau : 6 €
- l'élégance et la beauté, Jackie Star, chapiteau : 4 €
- La Meute – Collectif acrobatique, espace chapiteau : 6 €
- Repas personne accompagnatrice des artistes : 6 €
- Tarif du tournoi de la beach : 3 € par personne de 14 à 25 ans, 5 € par personne pour les plus de 25 ans
- Tee shirt : 10 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

**Demandes de subvention Office du Tourisme Intercommunal  
Provence Val d'Azur**

L'office du tourisme souhaite s'équiper en matériel informatique afin de gérer au mieux les ventes et les stocks de produits régionaux. Il sollicite du Conseil Municipal une subvention de 4 500 € qui couvrira les frais d'achat de ce matériel.

Avis favorable du Conseil Municipal, Mr JACQUEMOUD Patrick ne prend pas part au vote et au débat.

**Demande de subvention Secteur des Vallées de la Fédération  
Française de Pétanque et Jeu Provençal**

Le secteur des Vallées de la FFPJP fêtera cet été son cinquante cinquième anniversaire et organise à cette occasion une fête et un concours dans la commune de CASTAGNIERS. Elle demande de ce fait au Conseil une subvention de 200 € afin de l'aider à financer cet évènement.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 25.

La Secrétaire



NOEL Marie-Josée

Le Maire



VELAY Robert